

COMMUNE DE SAINTE CECILE D'ANDORGE**Compte rendu de séance du Conseil Municipal****Séance du vendredi 5 juin 2026**

à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques **PÉPIN**, Maire.

Membres présents : Jacques **PEPIN**, Dominique **BONNET**, Joris **MICHEL**, Dominique **PANTEL**, Sylvette **PIALAT**, Jean-François **FUMEL**, Philippe **FALCHETTI**, Frédéric **PHILIBERT**, Andrée **RIGAUD**, Sandrine **LEYRIS**, Stéphanie **FALCHETTI**.

Membres représentés : Eléonore **PERRIN** par Jacques **PEPIN**, Delphine **BLADOWSKI** par Joris **MICHEL**, Pascal **BRAHY** par Sandrine **LEYRIS**, Emilie **MAURIN** par Dominique **BONNET** (*procuration de vote à compter de 19h00*).

Membres absents : -

Secrétaire de séance : Dominique **BONNET**

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.

Nombre de présents : **12**, puis **11 à compter de 19h00**

Votes par procuration : **3**, puis **4 à compter de 19h00**

Absents excusés : **0**

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Résultats des élections : Cf. Procès-verbal du 5 juin 2026.

MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

La délibération adoptée le 3 avril 2026 portant sur les membres de la commission d'appels d'offres est modifiée comme suit :

Membres titulaires : Dominique **BONNET**, Dominique **PANTEL**, Joris **MICHEL**

Membres suppléants : Jean-François **FUMEL**, Sandrine **LEYRIS**, Emilie **MAURIN**

Le Maire est membre de droit de la commission d'appels d'offres.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE PRESTATAIRE TOTEM FRANCE POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE TELEPHONIQUE ORANGE

La société **TOTEM France** a sollicité la Commune afin d'implanter une antenne téléphonique **ORANGE**.

L'emplacement retenu, après l'étude de la faisabilité technique, se situe sur le secteur de la Tour du Simonet, parcelle section C n°215.

La convention est consentie pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} juillet 2026, avec une reconduction tacite par périodes successives de 6 ans.

En contrepartie, l'opérateur versera à la commune une redevance annuelle révisable d'un montant de 6500 euros, qui sera augmentée annuellement d'1% à la date anniversaire du contrat.

Tous les frais d'installation, d'entretien et de remise en état du site sont à la charge exclusive de l'opérateur.

Sandrine LEYRIS demande des précisions complémentaires sur la nature des travaux envisagés. Monsieur PANTEL Dominique soulève le fait que l'autorisation de travaux est jointe au dossier transmis par la société. Il précise l'étendue des travaux relative à l'installation des compteurs, les tranchées, sous réserve des démarches administratives requises.

Adopté à l'unanimité

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Maire rappelle la nécessité de poursuivre les travaux de restauration de l'église.

La fondation du patrimoine s'engage à soutenir financièrement les travaux de sauvegarde et de restauration du patrimoine français de ses adhérents.

Ainsi, le Maire propose d'adhérer à la fondation du patrimoine. La cotisation 2026 à régler est de 200 euros.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Sandrine LEYRIS souhaite recevoir les comptes rendus des commissions par mail.

Jean-François FUMEL expose la situation du cimetière et précise qu'avant d'engager une procédure de récupération des concessions, il faut installer un ossuaire. En ce qui concerne le projet d'un nouveau cimetière, la question est à aborder avec rigueur car la réglementation est stricte et évolue en permanence.

M. FUMEL soulève également la question de la sécurité des tombes.

Le conseil municipal a validé les projets présentés par la commission sociale et culturelle, notamment les olympiades.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Fait à Sainte Cécile d'Andorge, le 5 juin 2026

Signature du président de séance, Jacques PEPIN, Maire	Signature du secrétaire de séance, Dominique BONNET, Adjointe au Maire
	